
Lecture de deux adresses de remerciement à la Convention pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de deux adresses de remerciement à la Convention pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 507;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20760_t1_0507_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

cher les citoyens et citoyennes sur les discussions cy-dessus demandées. En conséquence, Citoyens, l'assemblée a sçu d'une voix unanimement [voter] beaucoup de remerciements en criant : Vive la République. C'est pourquoi, voulant manifester par un acte d'obéissance et soumission aux loix, il a été, ce jourd'huy, fait inventaire du linge et de tous les effets de notre église qui doi(vent) alors estre conduits demain au chef-lieu du district de Melun pour tous [sans] délai. S. et F. ».

DURAND (maire), L. COLLEAU (agent nat.),
BOURDELET (notable), CHAPPELLE (notable),
DURAND (notable), CHARIOT (greffier), BLANCHARD (notable).

17

Les officiers composant l'état-major de la frégate *la Minerve*, mouillée à la rade de Saint-Florent en Corse, vouent à l'exécration les perfides habitants d'une commune qui a eu l'infâmie de se vendre au despote de Londres: en renonçant au nom de *Toulonnais*, ils jurent de mourir à leur poste en combattant pour l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[En rade de St-Florent (Corse), 4 novembre l'an II] (2).

Si au fort de la tempête, vous n'avez jamais abandonné le gouvernail du fameux vaisseau qui vous est confié, si par une route, pénible, et à travers les écueils, vous l'avez presque conduit au port, son salut ne dépendant désormais que de vous, ne le confiez point à d'autre qui moins habile, et qui peut être par des routes opposées le feroient échouer. Ammarez-le de manière que ni les vents en furie ni la mer la plus agitée ne puissent l'ébranler. Alors seulement il sera temps de vous reposer, et de jouir avec nous de vos glorieux travaux, et vos successeurs n'auront que le soin de l'entretenir et de l'empêcher qu'il ne dépérisse.

C'est le vœu des officiers qui composent l'état-major de la frégate de la République *La Minerve*, mouillée à la rade de St-Florent en Corse ; tous de l'infâme ville de Toulon où sont renfermée leurs malheureuses familles, indignés de la trahison de ces habitants perfides vouent à l'exécration et jurent guerre à mort aux vils traîtres qui l'ont livrée aux ennemis. Ils renoncent au nom de *Toulonnais* et vous renouvellent le serment fait de mourir à leur poste en combattant pour l'unité et l'indivisibilité de la République ».

DEBERGUE (off.), POURQUIER (cap*), SIMIAN (off.), GARIBOU (enseigne), FISQUET (off.), MANGIN (chirurgien-major), GUIEN (enseigne), GERMAIN, GALETTE (aumônier), GARIBOU (sous-chef), PAULIN (enseigne), JULY (lieut. du 2^e bⁿ des Bouches-du-Rhône).

18

L'agent national près le district de Sarreguemines fait part à la Convention nationale que le peuple et ses magistrats, la société populaire, les grenadiers, la cavalerie, les canoniers et les volontaires de l'Yonne, ont célébré avec enthousiasme la fête de l'anniversaire de la mort du tyran.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sarreguemines, 11 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Le peuple et ses magistrats, la Société populaire, nos frères les grenadiers de la cavalerie, les canoniers et les volontaires de l'Yonne ont célébré hier en cette commune l'anniversaire de la mort du tyran. Cette fête n'a point eu lieu plutôt, parce que nous attendions que nos frères d'armes fussent de retour parmi nous. Un arbre surmonté du bonnet rouge et orné de banderoles tricolores, a été planté en mémoire de l'heureux événement qui a purgé le sol français du dernier des tyrans. Les signes de ses attributs ont été livrés aux flammes. Une mort qui nous fut plus sensible, a été rappelée à la gratitude publique. Un placard attaché à l'arbre de la liberté, nouvellement planté, portoit cette inscription : Berthe et Burey, sansculottes de la Société populaire de Sarreguemines, sont morts les armes à la main en combattant les despotes. Ils ont rempli leurs serments ! Le premier était carabinier, le second général de brigade. S. et F. ».

LALEMAND (agent nat.).

19

Les sociétés populaires de Nancy et de Tarascon rendent grâces à la Convention nationale d'avoir établi le gouvernement révolutionnaire; l'invitent à rester à son poste, et jurent de mourir au leur, pour l'affermissement de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

a

[Nancy, 29 pluv. II] (4).

« Représentans,

Une grande révolution ne peut être soutenue que par de grandes mesures, une République assise sur les débris du trône et de la superstition ne peut être consolidée que par la chute de tous les tyrans, de tous les fanatiques et de leurs partisans. Il faut les combattre sans relâche, les terrasser sans pitié. Avant de lancer le vaisseau de la Constitution populaire, il faut abattre tout ce qui peut entraver sa marche majestueuse et rapide. Vous l'avez senti et vous avez donné plus d'âme et d'énergie aux corps

(1) P.V., XXXIV, 218. Bⁿ, 9 germ. (1^{er} suppl^t);

C. Eg., n° 588.

(2) C 298, pl. 1035, p. 40.

(3) P.V., XXXIV, 219. Bⁿ, 9 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1224.

(4) C 299, pl. 1049, p. 25.

(1) P.V., XXXIV, 218. Bⁿ, 9 germ. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n° 592.

(2) C 298, pl. 1049, p. 26.